

la ville céda pour rien, en compensation du consentement du propriétaire à la reconstruction.

Sans avoir, comme la rue Impériale, des magasins de grand luxe, cette nouvelle portion de la rue Grenette a donné des résultats satisfaisants.

LE MASSIF DES TERREAUX

Outre l'ouverture de la rue de la Bourse et des rues Buisson et Claudia, le marché couvert et le prolongement de la rue Grenette, le traité du 4 mars 1855 comprenait encore une très grosse affaire, la reconstruction de ce qu'on appelait le massif des Terreaux. Ce traité, comme on voit, avait énormément agrandi le cercle des opérations conçues un an auparavant.

Pour le massif des Terreaux, Poncet se méprit complètement sur les résultats à obtenir. Cette portion des opérations a pesé longtemps sur la société et y pèse encore.

Avant la création de la rue Impériale, la place d'Albon, la rue Saint-Côme, la place et la rue Saint-Pierre étaient le centre des affaires et le quartier des magasins de plus grand luxe. Il eût été naturel de penser que le massif formé par la rue de la Cage, la place des Terreaux, la place des Carmes et la place de la Boucherie des Terreaux, placé tout auprès, donnant sur la place la plus centrale de Lyon, aurait des destinées au moins aussi brillantes.

Mais Poncet n'avait pas songé qu'en créant la rue Impériale, il avait lui-même ruiné d'avance son entreprise des Terreaux. Il avait déplacé l'axe de la ville; il avait transporté les affaires ailleurs avec la Bourse et le Tribunal de commerce, etc. Il s'était fait son propre concurrent et son concurrent heureux.

La rue Saint-Côme, où nous avons vu jadis les plus beaux magasins de nouveautés, les Marix, la Compagnie des Indes, etc.; le plus beau magasin de bibeloterie artistique de Lyon, celui de Chevalier et Dizier, la rue Saint-Côme n'est plus aujourd'hui qu'une annexe de l'ancienne rue de l'Enfant-qui-Pisse, à l'usage